

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 26 MARS 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR et Lucienne HAAS,

adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

M. Jean-Laurent VONAU, conseiller municipal rejoint l'assemblée lors du point n°2 de l'ordre du jour.

Membres absents excusés : Mme et MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire a donné procuration à Lucienne HAAS, Paul BOISSARIE, conseiller municipal a donné procuration à Christian WAGNER, Eric HUBERT, conseiller municipal, Claude LINDNER, conseiller municipal et Alfred SCHMITT, conseiller municipal a donné procuration à Christian KLIPFEL.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

L'ordre du jour de l'invitation à cette réunion extraordinaire comportait le point 1 : Révision de la décision concernant la zone 2 AUT du PLU suite à la négociation avec l'Etat et la Sous-Préfecture. Le Maire propose de rajouter deux points supplémentaires :

Point 2 : Bacs de fleurissement rue des Barons de Fleckenstein

Point 3 : Déplacement du chapiteau au Bruehl.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

1. REVISION DE LA DECISION CONCERNANT LA ZONE 2 AUT DU PLU SUITE A LA NEGOCIATION AVEC L'ETAT ET LA SOUS-PREFECTURE

Le Maire distribue le plan de la zone 2 AUT projetée après concertation.

Il informe l'assemblée que suite à la délibération du conseil municipal du 7 mars 2012 décidant de suivre l'avis du commissaire enquêteur pour le maintien de la zone 2 AUT, malgré les observations formulées par la Sous-préfecture de Wissembourg-Haguenu dans le cadre de la concertation des Personnes Publiques Associées, il a pris contact avec les services de l'Etat par l'intermédiaire du SDAU pour connaître leur position.

Le SDAU a confirmé que les services de l'Etat recommanderont à Madame la Sous-préfète de « retirer » le PLU si la position de la commune est maintenue.

Le Maire a donc directement pris contact avec Madame la Sous-préfète. Lors de cette entrevue Madame la Sous-préfète bien confirmé que, du fait que le dossier ait passé en CDCEA et que le SCOTAN recommande de ne pas dépasser 30 ha, elle ne pourra pas laisser passer le dossier en l'état. Par contre si le conseil municipal décide de réduire la zone 2 AUT de manière significative, le PLU sera conforme aux directives du SCOTAN et l'Etat acceptera la discontinuité urbaine. En concertation avec Alain BERTAND de la DDT, un nouveau tracé de la zone 2 AUT a été réalisé, limitrophe au ban de Kutzenhausen et d'une contenance ramenée à 4,2 ha.

En ce concerne le terrain CEFA d'une contenance de 1,1 ha dont le conseil municipal avait décidé le classement en zone UXd pour permettre le développement de l'entreprise (demande faite par la CEFA lors de l'enquête publique et validée par le commissaire enquêteur), il s'avère que ce terrain est soumis à la loi Barnier qui impose un recul de 75 m en entrée de ville par rapport à l'axe de la RD28, route classée à grande circulation. Monsieur BERTRAND de la DDT propose au conseil municipal de classer ce terrain en zone 1 AUX et de faire une étude complémentaire sur le recul entrée de ville loi Barnier au moment de son ouverture à l'urbanisation. En effet la RD28 n'est classée à grande circulation qu'à cause du besoin de la CEFA de faire circuler, de temps en temps, des convois exceptionnels sur cette voie pour atteindre la RD263. Compte tenu de cette spécificité une dérogation à la loi Barneir sera tout à fait envisageable le moment venu.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces 2 modifications, à savoir :

1. réduction de la zone 2 AUT à 4,2 ha, collée vers le ban de Kutzenhausen
2. classement du terrain appartenant à la CEFA d'une contenance de 1,1 ha en zone 1 AUX.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces deux propositions.

Le Maire délégué de Hohwiller rappelle à l'assemblée que lors de l'enquête publique Monsieur Richard ENGEL de Hohwiller avait émis des remarques concernant le découpage des zones AA et AC à Hohwiller et avait demandé l'extension de la zone AC sur la parcelle n° 70 pour lui permettre de construire un entrepôt à fourrage. Le commissaire enquêteur avait donné un avis favorable au classement de la parcelle n° 70 en zone AC tout en recommandant de reclasser la parcelle n° 68 initialement prévue en AC en zone AA. Le Maire délégué a rencontré Monsieur ENGEL et propose de maintenir le zonage actuel.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

2. BACS DE FLEURISSEMENT RUE DES BARONS DE FLECKENSTEIN

Lors de la réunion du groupe de travail pour le réaménagement du centre ancien de Soultz-sous-Forêts, la maîtrise d'œuvre a présenté les premières propositions pour un réaménagement ponctuel de la rue des Barons de Fleckenstein. Il s'agit dans un premier temps de remplacer les bacs ronds maçonnés et très abîmés par des bacs rectangulaires en structure bois. Ce réaménagement permet d'augmenter la capacité en terre végétale des bacs pour un meilleur développement des arbres tiges.

Le Maire présente le projet au conseil municipal. Douze bacs en béton sont actuellement dans la rue qui seraient remplacés et propose de rajouter deux bacs supplémentaires à l'entrée de l'impasse du Plattenweg ce qui réglerait le problème de stationnement. Le Maire précise également qu'il s'agit de chêne traité et que tous les bacs n'auront pas la même dimension. Tous ces bacs seront plantés avec des arbres et fleuris, à l'exception de ceux devant l'église catholique qui ne seront que fleuris. Les arbres en place seront maintenus.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de quatorze bacs rectangulaires en structure bois dans la rue des Barons de Fleckenstein et à l'entrée de l'impasse du Plattenweg et autorise le Maire à lancer la mise en concurrence pour ces travaux.

3. DEPLACEMENT DU CHAPITEAU AU BRUEHL

Le Maire rappelle au conseil municipal que le chapiteau est actuellement placé sur le terrain appartenant à la Fondation du Sonnenhof et qu'il a fallu le démonter vu que les travaux vont débiter. Il propose en concertation avec le club de Pétanque, de le déplacer sur les terrains de pétanque, le long du Seltzbach, du côté du Club House..

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.